

## Inscrire mon enfant à l'école

Depuis le 4 mars, les parents peuvent inscrire leur enfant dans une école publique brestoise pour la rentrée scolaire de septembre. Voici tous les renseignements liés à la scolarité de leur(s) enfant(s).



*A Brest, l'école publique c'est avant tout...*

la réussite  
de **tous** les  
enfants

ecoles.brest.fr

**INSCRIPTION ÉCOLE  
PUBLIQUE**  
Dès le 4 mars • Brest

**Dans votre mairie de quartier**

**VILLE DE Brest**

**A Brest, l'école publique c'est aussi...**

**60%**  
de produits  
**Bio\***  
à la cantine

ecoles.brest.fr

**INSCRIPTION ÉCOLE  
PUBLIQUE**  
Dès le 4 mars • Brest

**Dans votre mairie de quartier**

\* 80% de bio et \*61% de produit locaux d'ici 2022

VILLE DE Brest

**A Brest, l'école publique, c'est aussi...**

la pratique  
régulière des  
activités nautiques  
et équestres\*

ecoles.brest.fr

**INSCRIPTION ÉCOLE  
PUBLIQUE**  
Dès le 4 mars • Brest

**Dans votre mairie de quartier**

\* Activités sportives, soutenues par la ville de Brest

VILLE DE Brest

## Les modalités d'inscription

- > **les enfants concernés** : les enfants de 2 à 10/11 ans, n'ayant jamais été scolarisés, ou venant d'une autre commune, ou changeant d'école à Brest.
- > **pour un enfant non domicilié à Brest** : les parents doivent faire la demande en mairie et une demande de dérogation si l'école demandée est soumise à un périmètre scolaire.
- > **concernant le passage de la maternelle à l'école élémentaire** : pas de démarches à accomplir si l'enfant poursuit sa scolarité dans le même groupe scolaire brestois.

- > **dans quelle école s'inscrire ?** L'école la plus proche du domicile des parents, mais l'inscription est possible dans une école plus éloignée. S'il y a périmètre scolaire, une demande de dérogation, disponible en mairie, est nécessaire.
- > **pour une inscription en classes bilingues français / breton et à l'école Freinet :** mêmes formalités d'inscription, il n'est cependant pas nécessaire de résider près de l'école. Si vous souhaitez inscrire votre enfant dans une école privée ou dans une école Diwan, renseignez-vous directement [auprès de l'établissement](#).

## Les démarches

Pour inscrire son enfant, les parents effectuent des démarches auprès des mairies puis des écoles. Les démarches sont simples et se font auprès de votre [mairie de quartier ou de la mairie centrale](#). Muni du certificat d'inscription qui sera délivré par la mairie, vous serez invité à prendre contact avec la directrice ou le directeur de l'école qui procédera à l'admission de votre enfant.

## Documents à fournir :

- > Le livret de famille ou l'acte de naissance de votre enfant
- > Un justificatif de votre domicile
- > Un certificat de radiation de l'ancienne école si votre enfant est déjà scolarisé

## Comment choisir l'école ?

- > Certaines écoles peuvent accepter des élèves de toute la ville
- > D'autres écoles ont des critères d'inscriptions
- > Une école propose une pédagogie alternative Freinet :
  - Ecole Célestin Freinet (quartier Bellevue)
- > 3 écoles proposent des filières bilingues français-breton :
  - Ecole Jacquard (quartier Europe)
  - Ecole de Kerargaouyat (quartier Saint-Pierre)
  - Ecole Aubrac (quartier Bellevue)
  - Ecole maternelle Queliverzan (Saint-Pierre)

## Publication

---

### Pratik : Inscriptions dans les écoles publiques

Mars 2019

∨ TÉLÉCHARGER  
(585KO)

► [TOUTES LES PUBLICATIONS](#)

## Publication

---

### La vie de votre enfant à l'école

Mai 2018

∨ TÉLÉCHARGER  
(6,79MO)

► [TOUTES LES PUBLICATIONS](#)

## A quel âge inscrire son enfant ?

### Obligation de scolarisation des enfants entre 3 et 6 ans

Dès la rentrée de septembre 2019, la scolarisation sera obligatoire pour les enfants dès l'âge de 3 ans (6 ans

auparavant).

L'inscription et l'admission des enfants de 3 ans sont réglementaires et possibles tout au long de l'année scolaire.

## Inscription d'un enfant de - de 3 ans

- Les enfants ayant 2 ans révolus en septembre 2019 peuvent être inscrits en mairie pour être scolarisés en septembre 2019.
- Les enfants qui auront 2 ans entre septembre 2019 et le 31 décembre 2019 pourront être inscrits en mairie jusqu'au 31 décembre 2019.
- Les enfants qui auront 2 ans entre le 1er janvier 2020 et juillet 2020 pourront être inscrits en mairie sous réserve de l'accord préalable du directeur de l'école.

Toutefois, dans tous les cas, l'admission qui relève de l'Éducation nationale n'est possible et effective qu'en fonction des capacités d'accueil de l'école choisie. La scolarisation des enfants dès l'âge de 3 ans est obligatoire, ils sont donc accueillis prioritairement.

## En savoir plus

Les écoles maternelles et élémentaires de Brest

Guide des droits et démarches "École primaire (maternelle et élémentaire)" [↗](#)

## Contact

**Service vie des écoles et patrimoine - Division de l'enfance de la ville de Brest**

2, rue Frézier  
29200 Brest

 02 98 00 80 80

Coordonnées et horaires d'ouverture des mairies de quartier

## Commentaires

Nom (obligatoire)

Prénom (obligatoire)

Adresse mail : (obligatoire)

Commentaire (obligatoire)

Votre commentaire sera publié après avis du webmaster du site.

 EFFACER

 ENVOYER

**HÔTEL DE METROPOLE**

24, rue Coat-ar-Guéven - CS 73826  
29238 BREST CEDEX 2  
Tel. : 02 98 33 50 50  
[www.brest.fr](http://www.brest.fr)

**Accueil au guichet :**

Lundi au Vendredi : 7h45 à 18h30 (17h30 pendant les vacances scolaires)

**Accueil téléphonique au 02 98 33 50 50**

Lundi au Vendredi : 8h /18h  
Samedi 8h30/12h30

**HÔTEL DE VILLE DE BREST**

2, rue Frézier - CS 63834  
29238 BREST CEDEX 2  
Tel. : 02 98 00 80 80  
[www.brest.fr](http://www.brest.fr)

**Accueil au guichet :**

de 8h30 à 17h30 du lundi au vendredi  
(de 8h30 à 17h en juillet et août)  
et le samedi matin de 9h à 12h.  
Ouverture à 9h30 les 2e et 4e mardi du mois.  
Fermé le samedi en juillet août  
sauf le dernier samedi avant la rentrée scolaire.

**Accueil téléphonique au 02 98 00 80 80**

Lundi au Vendredi de 8h à 18h  
Samedi de 8h30 à 12h30

**Accueil des mairies de quartier :**

de 9h à 12h et de 13h30 à 17h  
sauf le jeudi ouverture à 9h30  
Fermé le samedi en juillet août  
sauf le dernier samedi avant la rentrée scolaire.

Mairie de quartier de Bellevue / 25, place Napoléon III  
Mairie de quartier de l' Europe / 31, rue Saint-Jacques  
Mairie de quartier de Lambézellec / 25, rue Robespierre  
Mairie de quartier des Quatre-Moulins / 200, rue Anatole France  
Mairie de quartier de Saint-Marc / 124, rue de Verdun  
Mairie de quartier de Saint-Pierre / 26, rue Jean-François Tartu